

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1092

8 mai 2013

SOMMAIRE

Anchor Holdings SCA	52385	Postalia S.à r.l.	52386
Ascania I Holdings S.à r.l.	52374	Publi-Art S.A.	52392
Eneris International S.A.	52390	Quercus Assets Selection S.à r.l.	52372
Episerver International S.à r.l.	52375	Raklux	52375
Espirito Santo Wealth Management (Euro- pe) S.A.	52377	R.E.W.-Immo S.A.	52416
Fibie S.A.	52387	SANO Immo	52387
Fides International Consultants S.A.	52371	Society Objects S.A.	52371
INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre cent qua- rante-troisième (443.) S.e.c.s.	52373	Sotuja	52377
Institut de Recherches et d'Etudes Nota- riales Européen (I.R.E.N.E.)	52388	SRX LUX S.à r.l.	52371
Interactive Data Luxembourg Holding S.à r.l.	52389	SSCP PADS PV S.C.A.	52395
Interactive Data Luxembourg Manage- ment S.à r.l.	52394	Submarine Wells Investment Holdings S.A., SPF	52373
IPG Prime Logistics I S.à r.l.	52379	TCL Finance Luxembourg Sàrl	52370
JT Import & Export S.à r.l.	52373	TCP France Massy Holdings S.A.	52370
Maloco S.A.	52372	TEMTEX S. A. & Cie. Dr. Andreas Schlim- pert 1. Leasing S.e.c.s.	52374
Maxtron S.à r.l.	52372	TEMTEX S. A. & Cie. Dr. Andreas Schlim- pert 2. Leasing S.e.c.s.	52383
Meridian Hotel Holdings S.à r.l.	52392	Thil S.à r.l.	52370
Meridian Residential Lease S.à r.l.	52394	Tishman Speyer Rentiers Holdings II S.à r.l.	52389
MGJL Sub Co 1 (Lux) S.à r.l.	52395	Uluru	52370
MGJL Sub Co 2 (Lux) S.à r.l.	52395	Utu Luxembourg 1 S.à r.l.	52370
Moa Trading Luxemburg s.à r.l.	52416	Valstar Investment S.A.	52383
Pearson Luxembourg Holdings	52379	WoodInvest Europe SA	52390

TCP France Massy Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 115.531.

Le bilan de la société au 30/06/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013040785/12.

(130049874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Thil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 140.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Thil S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013040787/12.

(130049686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Uluru, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 26.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 27/03/2013.

Référence de publication: 2013040795/10.

(130050188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

TCL Finance Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 155.098.

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040784/10.

(130050192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Utu Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 127.987.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040794/10.

(130050110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

SRX LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9671 Neunhausen, 28, An der Delt.

R.C.S. Luxembourg B 148.194.

Il résulte de la décision des associés du 8 mars 2013 que la démission de Monsieur Philippe Reyntjens de son poste de gérant de la société avec effet immédiat est acceptée.

Mme Laure Vuyge, née le 23.06.1977 à Bruxelles (B), demeurant à B-1082 Bruxelles, Av. Gisseleire Versé, 22 et M. Xavier Vuyge, né le 23.06.1977 à Bruxelles (B), demeurant à B-1082 Bruxelles, Av. Gisseleire Versé, 22, sont nommés gérants en son remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013040775/16.

(130049823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Fides International Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 92.320.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 21 mars 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- FIDES INTERNATIONAL CONSULTANTS SA, avec siège social à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo,

Pour extrait conforme

Maître Camille VALENTIN

Le liquidateur

22, rue Marie-Adelaïde

L-2128 Luxembourg

Référence de publication: 2013041557/16.

(130050129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Society Objects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 88.968.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 mars 2013 que les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Torben Madsen, en tant qu'administrateur est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Monsieur Gilles Wecker, en tant qu'administrateur est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Modem Treuhand S.A., en tant que commissaire aux comptes, est acceptée avec effet immédiat;
- Charlotte Lahaije-Hultman, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018;
- Elin Sjöling, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018;
- Viscomte S.à r.l., avec siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommé nouveau commissaire aux comptes avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018;
- Le siège social de la Société est transféré au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040772/22.

(130049921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Maloco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 141.435.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire le 1er février 2013, que les mandats de l'administrateur unique, M. Maarten Spriet, et du commissaire aux comptes, Mme Liselot Van der Haegen, demeurant tous les deux à B-8755 Ruislede, 45, Brandstraat, ont été renouvelés pour un nouveau terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Pour avis et extrait conforme

L'Administrateur unique

Référence de publication: 2013040653/16.

(130050139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Maxtron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 88.382.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 27 mars 2013

1. M. Xavier Soulard a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Mark VRIJHOEF, administrateur de sociétés, né à Zaanstad (Pays-Bas), le 12 septembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27.03.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MAXTRON S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013040656/16.

(130050068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Quercus Assets Selection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 144.251.

Extrait de résolutions prises par les actionnaires en date du 19 novembre 2012

Les actionnaires, représentant la totalité du capital social, prennent les résolutions suivantes:

1. acceptent la démission de M. Federico FRANZINA et M. Francesco ORTOLANI en tant que membre du conseil de gérance, avec effet au 19 novembre 2012.

2. nomination de M. Francesco ORTOLANI, né le 9 janvier 1958 à Vicenza – Italie, demeurant professionnellement à Via Delle Industrie 19, 31047 Ponte di Piave, Italie, en tant que membre du conseil de gérance, avec effet au 19 novembre 2012.

3. nomination de M. Marco CLAUS, né le 12 avril 1960 à Biella – Italie, demeurant professionnellement au 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que membre du conseil de gérance, avec effet au 19 novembre 2012.

4. nomination de M. Diego BIASI, né le 1^{er} juin 1974 à Montebelluna – Italie, demeurant professionnellement au 48, Elm Park Mansions, Park Walk, SW10OAW Londres, Royaume-Uni, en tant que membre du conseil de gérance, avec effet au 19 novembre 2012.

Les mandats sont valables jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

QIH Ventures Ltd / Realtree Holdings Ltd

Simone Borla / Diego Biasi

Référence de publication: 2013040736/22.

(130050020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Submarine Wells Investment Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 102.250.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.03.2013.

Pour: SUBMARINE WELLS INVESTMENT HOLDINGS S.A., SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2013040303/16.

(130049409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

JT Import & Export S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 12, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 144.777.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 7 mars 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société JT IMPORT & EXPORT S.à r.l. avec siège social au 12, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-7520 Mersch.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge, et désigné comme liquidateur Maître Paul Péporté, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 mars 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Paul Péporté

Le liquidateur

Référence de publication: 2013039682/19.

(130048601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent quarante-troisième (443.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.
R.C.S. Luxembourg B 162.099.

AUFLÖSUNG

Gesellschafterbeschluss im Umlaufverfahren

Die Gesellschafter der INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent quarante-troisième (443.) S.e.c.s. mit dem Sitz in 05 rue Bachergaass, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister unter B162099 sind

1. INNCONA Management S.ar.l., mit dem Sitz in L-5444 Schengen, 05 rue Baachergaass eingetragen im Handelsregister B 128812,

2. TEMTEX Management S. A. mit dem Sitz in L-5444 Schengen, rue Baachergaass, eingetragen im Handelsregister B 129851, die beiden vorgenannten Gesellschaften als persönlich haftende Gesellschafter und die TEMTEX Management S. A. als alleinige geschäftsführende Gesellschafterin sowie

3. Herr Stephan Heuser, wohnhaft in Solitüder Bogen 41, D-24944 Flensburg, als alleiniger Kommanditist.

Dies vorausgeschickt, beschließen die Gesellschafter Folgendes:

A. Die Liquidation der Gesellschaft zum 30.09.2010 ist beendet.

Die Liquidation der Gesellschaft ist beendet. Die Gesellschaft wurde aufgelöst.

B. Hinterlegung der Geschäftsbücher

Die Geschäftsbücher der Gesellschaft werden beim Steuerbüro BSP Steuerberatung UG, Roonstraße 20, D-56068 Koblenz hinterlegt.

Sämtliche Beschlüsse wurden mit den Stimmen des Gesellschafters Herr Stephan Heuser und damit mit einer Mehrheit von 100% minus einer Stimme gefasst.

Flensburg, am 05.12.2012.

Stephan Heuser

Kommanditist

Schengen, am 05.12.2012.

Für die TEMTEX Management S.A.

Dipl. Volkswirt J. Grote

Référence de publication: 2013039680/31.

(130048460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Ascania I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 125.604.

—
EXTRAIT

En date du 22 mars 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de VAN GEET DERICK 8 CO, est constatée avec effet au 22 mars 2013.
- ATWELL avec siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet au 22 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013039121/15.

(130048261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

TEMTEX S. A. & Cie. Dr. Andreas Schlimpert 1. Leasing S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 145.785.

—
AUFLÖSUNG

Gesellschafterbeschluss im Umlaufverfahren

Die Gesellschafter der TEMTEX S.A. & Cie. Dr. Andreas Schlimpert 1. Leasing S.e.c.s. mit dem Sitz in 05 rue Bacher-gaass, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister unter B145785 sind

1. INNCONA Management S.ar.l., mit dem Sitz in L-5444 Schengen, 05 rue Baachergaass eingetragen im Handelsregister B 128812,
2. TEMTEX Management S. A. mit dem Sitz in L-5444 Schengen, rue Baachergaass, eingetragen im Handelsregister B 129851, die beiden vorgenannten Gesellschaften als persönlich haftende Gesellschafter und die TEMTEX Management S. A. als alleinige geschäftsführende Gesellschafterin sowie
3. Herr Dr. Andreas Schlimpert, wohnhaft in Neckarstraße 53, D-14612 Falkensee, als alleiniger Kommanditist.

Dies vorausgeschickt, beschließen die Gesellschafter Folgendes:

A. Die Liquidation der Gesellschaft zum 31.12.2009 ist beendet.

Die Liquidation der Gesellschaft ist beendet. Die Gesellschaft wurde aufgelöst.

B. Hinterlegung der Geschäftsbücher

Die Geschäftsbücher der Gesellschaft werden beim Steuerbüro BSP Steuerberatung UG, Roonstraße 20, D-56068 Koblenz hinterlegt.

Sämtliche Beschlüsse wurden mit den Stimmen des Gesellschafters Herr Dr. Andreas Schlimpert und damit mit einer Mehrheit von 100% minus einer Stimme gefasst.

Falkensee, am 05.12.2012.

Dr. Andreas Schlimpert

Kommanditist

Schengen, am 05.12.2012.

Für die TEMTEX Management S.A.

Dipl. Volkswirt J. Grote

Référence de publication: 2013039693/31.

(130048506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Episerver International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013039230/11.

(130048697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Raklux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 175.942.

STATUTS

L'an deux mille treize, le onze mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

L'association «ALBATROS», association Française régie par la loi de 1901, ayant son siège social à F-84120 Pertuis, 124, Rue Kleber, inscrite à la Sous-Préfecture d'Apt sous le numéro W841000231, ici représentée par son Président Monsieur Christophe PAUL, demeurant à F-84120 Pertuis, 124, Rue Kleber.

Lequel comparant, es-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

La prestation de tous services, consistant notamment en tous conseils, études et consultations d'ordre commercial et autre, dans le domaine des activités de loisirs aéronautiques.

Toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités se rapportant à l'acquisition, la gestion et l'exploitation d'aéronefs et autres objets volants.

La location de tout matériel de transport (avions, hélicoptères et autres objets volants, bateaux, etc..) sans chauffeur.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social. Elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes les affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de RAKLUX.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique.

Art. 8. Les créanciers, héritiers ou ayants droit de l'associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 10. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale des associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 14. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 15. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 18. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par l'associé unique, l'association «ALBATROS», préqualifiée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social est fixé à L-1631 Luxembourg, 17, Rue Glesener,

2) Est nommé gérant unique pour une durée illimitée l'association «ALBATROS», association Française régie par la loi de 1901, ayant son siège social à F-84120 Pertuis, 124, Rue Kleber, inscrite à la Sous-Préfecture d'Apt sous le numéro W841000231, représentée par son Président Monsieur Christophe PAUL, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Paul, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mars 2013. Relation: LAC/2013/11255. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013037132/100.

(130045524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Espirito Santo Wealth Management (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.159.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 27 février 2013 que la Société a transféré son siège social du 21/25, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 22/24, Boulevard Royal, L2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2013039242/12.

(130048707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Sotuja, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6135 Junglinster, 5, rue de la Mairie.

R.C.S. Luxembourg E 5.038.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-huit février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jacques Jean Pierre GOEDERT, maréchal ferrant, né à Luxembourg, le 18 janvier 1957, demeurant à L-6740 Christnach, 29, rue Hierheck,

2.- Monsieur Tunn GOEDERT, étudiant, né à Luxembourg, le 23 février 1988, demeurant à L-6740 Christnach, 29, rue Hierheck, et

3.- Madame Sophie GOEDERT, étudiante, née à Luxembourg, le 7 septembre 1991, demeurant à L-7440 Lintgen, 73A, rue de Diekirch.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra acquérir, vendre et détenir des participations dans d'autres sociétés.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. La dénomination de la société est "SOTUJA".

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Junglinster.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR), divisé en deux mille (2.000) parts d'intérêts d'un euro (1,-EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

à 1.- Monsieur Jacques Jean Pierre GOEDERT, mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit parts d'intérêts;	1998
à 2.- Monsieur Tunn GOEDERT, une part d'intérêts; et	1
à 3.- Madame Sophie GOEDERT, une part d'intérêts;	1
Total: deux mille parts d'intérêts	2.000

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du (des) gérant(s) ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un associé dénommé "nu-propritaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital;

Les droits attachés à la qualité de nu-propritaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 7. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 8. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 10. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

Art. 11. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

Art. 12. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 800,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-6135 Junglinster, 5, rue de la Mairie.
- 2.- Monsieur Jacques Jean Pierre GOEDERT, maréchal ferrant, né à Luxembourg, le 18 janvier 1957, demeurant à L-6740 Christnach, 29, rue Hierheck, est nommé à la fonction de gérant unique.
- 3.- Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature individuelle du gérant unique, y compris le pouvoir de constituer hypothèque et d'accorder mainlevée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jacques Jean Pierre GOEDERT, Tunn GOEDERT, Sophie GOEDERT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 mars 2013. Relation GRE/2013/995. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013037191/111.

(130045322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

IPG Prime Logistics I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.037.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013038748/11.

(130047984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Pearson Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.685.424.300,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 100.716.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of March at 11.00 a.m.

In front of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Pearson Luxembourg Holdings, S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100.716 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of

Luxembourg, on 29 April 2004, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C-690 dated 6 July 2004 and lastly amended by a deed enacted on 12 October 2012 by Maître Francis Kessler, notary residing Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C-3016 dated 13 December 2012.

The sole shareholder of the Company, Pearson Overseas Holdings Ltd, a company existing under the laws of England and Wales, having its registered office in 80, Strand, WC2R 0RL London, United Kingdom, holder of 36,954,243 (thirty-six million nine hundred fifty-four thousand two hundred forty-three) shares of the Company (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mrs. Annick Braquet, notary clerk residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 4 March 2013.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 36,954,243 (thirty-six million nine hundred fifty-four thousand two hundred forty-three) shares of the Company with a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 1,010,000,000 (one billion ten million United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 3,695,424,300 (three billion six hundred ninety-five million four hundred twenty-four thousand three hundred United States Dollars) to an amount of USD 2,685,424,300 (two billion six hundred eighty-five million four hundred twenty-four thousand three hundred United States Dollars) by the cancellation of 10,100,000 (ten million one hundred thousand) shares with a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, and subsequent decrease of the legal reserve of the Company by an amount of USD 101,000,000 (one hundred one million United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 369,542,430 (three hundred sixty-nine million five hundred forty two thousand four hundred thirty United States Dollars) to an amount of USD 268,542,430 (two hundred sixty-eight million five hundred forty two thousand four hundred thirty United States Dollars);

3. Approval of the subsequent amendment of article 8§1 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 1,010,000,000 (one billion ten million United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 3,695,424,300 (three billion six hundred ninety-five million four hundred twenty-four thousand three hundred United States Dollars) to an amount of USD 2,685,424,300 (two billion six hundred eighty-five million four hundred twenty-four thousand three hundred United States Dollars) by the cancellation of 10,100,000 (ten million one hundred thousand) shares with a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) (the "Capital Decrease").

As a consequence of the foregoing, it is also resolved to decrease the legal reserve of the Company by an amount of USD 101,000,000 (one hundred one million United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 369,542,430 (three hundred sixty-nine million five hundred forty two thousand four hundred thirty United States Dollars) to an amount of USD 268,542,430 (two hundred sixty-eight million five hundred forty two thousand four hundred thirty United States Dollars) (the "Legal Reserve Decrease").

It is resolved to allocate the total amount of USD 1,111,000,000 (one billion one hundred eleven million United States Dollars) resulting from the Capital Decrease and the Legal Reserve Decrease to a distributable reserve of the Company (the "Allocation").

It is finally resolved to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine the practicalities of the Allocation and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the

Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Allocation.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 8§1 of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at 2,685,424,300 (two billion six hundred eighty-five million four hundred twenty-four thousand three hundred United States Dollars), represented by 26,854,243 (twenty-six million eight hundred fifty-four thousand two hundred forty-three) shares of a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars). "

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital decrease, have been estimated at about EUR 2,400.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le sept mars à 11 h00.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Pearson Luxembourg Holdings, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.716 (la «Société»), constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 29 avril 2004, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-690 en date du 6 juillet 2004, dernièrement modifié par un acte reçu le 12 octobre 2012 par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-3016 en date du 13 décembre 2012.

L'associé unique de la Société, Pearson Overseas Holdings Ltd, une société constituée selon les lois anglaises et galloises, ayant son siège social au 80, Strand, WC2R 0RL Londres, Royaume-Uni, détenteur de 36.954.243 (trente six millions neuf cent cinquante quatre mille deux cent quarante trois) parts sociales de la Société Associé Unique», dûment représentée par Mme Annick Braquet, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 mars 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les 36.954.243 (trente six millions neuf cent cinquante quatre mille deux cent quarante trois) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars Américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de la réduction du capital social de la Société d'un montant de 1.010.000.000 USD (un milliard dix millions de Dollars Américains) afin de le réduire de son montant actuel de 3.695.424.300 USD (trois milliards six cent quatre-vingt-quinze millions quatre cent vingt-quatre mille trois cents Dollars Américains) à un montant de 2.685.424.300 (deux milliards six cent quatre vingt cinq millions quatre cent vingt quatre mille trois cents Dollars Américains), par l'annulation de 10.100.000 (dix millions cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars Américains), et diminution consécutive de la réserve légale de la Société d'un montant de 101.000.000 USD (cent un millions de Dollars Américains) afin de la réduire de son montant actuel de 369.542.430 USD (trois cent soixante neuf millions cinq cent quarante deux mille cent trente Dollars Américains) à un montant de 268.542.430 USD (deux cent soixante huit millions cinq cent quarante deux mille quatre cent trente Dollars Américains);

3. Approbation de la modification consécutive de l'article 8§1 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 1.010.000.000 USD (un milliard dix millions de Dollars Américains) afin de le réduire de son montant actuel de 3.695.424.300 USD (trois milliards six cent quatre-vingt quinze millions quatre cent vingt-quatre mille trois cents Dollars Américains) à un montant de 2.685.424.300 (deux milliards six cent quatre vingt cinq millions quatre cent vingt quatre mille trois cents Dollars Américains), par l'annulation de 10.100.000 (dix millions cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars Américains) (la «Réduction de Capital»).

En conséquence de ce qui précède, il est également décidé de réduire la réserve légale de la Société d'un montant de 101.000.000 USD (cent un millions de Dollars Américains) afin de la réduire de son montant actuel de 369.542.430 USD (trois cent soixante neuf millions cinq cent quarante deux mille quatre cent trente Dollars Américains) à un montant de 268.542.430 USD (deux cent soixante huit millions cinq cent quarante deux mille quatre cent trente Dollars Américains) (la «Réduction de Réserve Légale»).

Il est décidé d'allouer le montant de 1.111.000.000 USD (un milliard cent onze millions de Dollars Américains) résultant de la Réduction de Capital et de la Réduction de Réserve Légale à une réserve distribuable de la Société (l'«Allocation»).

Il est finalement décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités pratiques de l'Allocation et (ii) de prendre toute mesure requise devant être prise ou de prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société afin de signer tout document ou faire tout acte et prendre toute mesure qui paraissent nécessaires et appropriées au nom et pour le compte de la Société en rapport avec l'Allocation.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8§1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 2.685.424.300 USD (deux milliards six cent quatre vingt cinq millions quatre cent vingt quatre mille trois cents Dollars Américains), représenté par 26.854.243 (vingt six millions huit cent cinquante quatre mille deux cent quarante trois) parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars Américains) chacune.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec sa diminution de capital, ont été estimés à EUR 2.400.-

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2013. Relation: LAC/2013/11700. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037082/173.

(130045519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

TEMTEX S. A. & Cie. Dr. Andreas Schlimpert 2. Leasing S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen,
R.C.S. Luxembourg B 145.786.

—
AUFLÖSUNG

Geschafterbeschluss im Umlaufverfahren

Die Geschafter der TEMTEX S.A. & Cie. Dr. Andreas Schlimpert 2. Leasing S.e.c.s. mit dem Sitz in 05 rue Baachergaass, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister unter B145786 sind

1. INNCONA Management S.ar.l., mit dem Sitz in L-5444 Schengen, 05 rue Baachergaass eingetragen im Handelsregister B 128812,

2. TEMTEX Management S. A. mit dem Sitz in L-5444 Schengen, rue Baachergaass, eingetragen im Handelsregister B 129851, die beiden vorgenannten Gesellschaften als persönlich haftende Geschafter und die TEMTEX Management S. A. als alleinige geschäftsführende Geschafterin sowie

3. Herr Dr. Andreas Schlimpert, wohnhaft in Neckarstraße 53, D-14612 Falkensee, als alleiniger Kommanditist.

Dies vorausgeschickt, beschließen die Geschafter Folgendes:

A. Die Liquidation der Gesellschaft zum 31.12.2009 ist beendet.

Die Liquidation der Gesellschaft ist beendet. Die Gesellschaft wurde aufgelöst.

B. Hinterlegung der Geschäftsbücher

Die Geschäftsbücher der Gesellschaft werden beim Steuerbüro BSP Steuerberatung UG, Roonstraße 20, D-56068 Koblenz hinterlegt.

Sämtliche Beschlüsse wurden mit den Stimmen des Geschafters Herr Dr. Andreas Schlimpert und damit mit einer Mehrheit von 100% minus einer Stimme gefasst.

Falkensee.

Dr. Andreas Schlimpert

Kommanditist

Schengen.

Für die TEMTEX Management S.A.

Dipl. Volkswirt J. Grote

Référence de publication: 2013039694/31.

(130048510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Valstar Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 171.717.

—
L'an deux mille treize, le onze mars

Par devant Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «VALSTAR INVESTMENT S.A.», ayant son siège social à 10 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg section B numéro 171717, constituée suivant acte reçu en date du 1^{er} octobre 2012 par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), numéro 2627 du 23 octobre 2012 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Pauline Babelart, employée privée, demeurant professionnellement 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. - Modification des dispositions relatives à la composition du conseil d'Administration, des procédures et les pouvoirs de signature et création des catégories d'Administrateurs A et B.

2. - Modification afférente des articles 7 et 8 des statuts de la Société.

3. - Requalification de la fonction de Monsieur Karim Gamal Kamel Guirguis en Administrateur de Catégorie A; nomination de Messieurs Jean-Robert Bartolini et Ahcène Boulhaïs en tant qu'Administrateurs de Catégorie B.

IV. - L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation.

Les actionnaires présents ou représentés considèrent avoir été valablement convoqués, et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier les dispositions relatives à la composition du conseil d'Administration, les procédures et les pouvoirs de signature et de créer deux (2) catégories d'Administrateurs A et B.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à la modification subséquente des articles 7 et 8 des statuts qui se liront désormais comme suit:

« Art. 7.

7.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

7.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois (3) Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

7.3 Les actionnaires pourront qualifier les Administrateurs nommés de Administrateurs de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») ou Administrateurs de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).

7.4 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas quatre (4) ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

7.5 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 8.

8.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu pro tempore à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

8.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

8.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

8.4 Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Administrateurs en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Administrateurs de Catégorie A ou des Administrateurs de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B sont présents.

8.5 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

8.6 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis, il est entendu qu'aucune décision ne pourra être prise valablement sans l'accord d'au moins un (1) Administrateur de Catégorie A présent au Conseil. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

8.7 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

8.8 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature apposée sur lesdites résolutions.

8.9 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

8.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux (2) Administrateurs dont un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B.

8.11 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

8.12 Toutefois, si les associés ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B. Cependant, le Conseil d'Administration peut autoriser que la Société sera engagée dans certaines circonstances par la signature unique de toute personne à qui tel pouvoir de signature aura été délégué par résolutions du Conseil d'Administration précisant les limites d'un tel pouvoir de signature.

Troisième résolution

L'assemblée décide de requalifier les fonctions d'Administrateur de Monsieur Karim Gamal Kamel Guirguis, né le 19 février 1975 au Caire (Egypte), demeurant Kamel Guirguis, né le 19 février 1975 au Caire (Egypte), demeurant 68, North Row, Flat 12, W1K 7DU London en Administrateur de catégorie A avec effet au 27 février 2013.

L'assemblée nomme en tant qu'Administrateur de catégorie B avec effet au 27 février 2013:

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, né le 10 novembre 1962 à Differdange (Grand Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et,

- Monsieur Ahcène Boulaïs, né le 12 décembre 1977 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs de Catégorie A et B prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013 qui se tiendra en 2014.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P.BABELART, S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Relation: LAC/2013/11386, enregistré à Luxembourg Actes Civils le 12 mars 2013. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013037248/128.

(130045304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Anchor Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.689.

Il résulte de la résolution du comité de surveillance en date du 22 mars 2013 de la société Anchor Holdings S.C.A. les décisions suivantes:

1. Révocation du Commissaire suivant à compter du 22 mars 2013:

Monsieur Robert van 't Hoef, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Révocation du Commissaire suivant à compter du 22 mars 2013:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Nomination du Commissaire suivant à compter du 22 mars 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Monsieur Patrick L.C. van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Nomination du Commissaire suivant à compter du 22 mars 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2013040375/27.

(130049724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Postalia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9556 Wiltz, 32, rue des Rochers.

R.C.S. Luxembourg B 167.825.

L'an deux mille treize, le trente janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel, actuellement empêché, restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale des associés de «POSTALIA S.à r.l.» (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 167825, constituée en date du 8 février 2012 suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 1160 du 8 mai 2012.

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis.

L'assemblée a désigné Monsieur Romain ZIMMER, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme président.

Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Junglinster, a été nommé secrétaire et scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Les procurations signées ne varient par les membres de bureau comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, sont représentées à la présente assemblée générale.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour fixé ci-dessous:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, à Wiltz, à l'adresse suivante: 32, rue des Rochers, L-9556 Wiltz.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Wiltz. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

L'ordre du jour étant approuvé par l'assemblée, cette dernière adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, à Wiltz, à l'adresse suivante: 32, rue des Rochers, L-9556 Wiltz.

Seconde résolution

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Wiltz. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires et membres de bureau, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, les prédites personnes ont signé ensemble avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: Romain ZIMMER, Ekaterina DUBLET, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 février 2013. Relation GRE/2013/554. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013033135/58.

(130040539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Fibie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 14, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 140.944.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Fibie S.A. tenue au siège de la société en date du 1^{er} mars 2013

Tous les actionnaires sont présents.

L'administrateur décide:

- de prendre note de la démission de Madame Karine GRITTI du poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

FIBIE S.A.

GRITTI Karine

Référence de publication: 2013040516/17.

(130050019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

SANO Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-4451 Belvaux, 264, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.459.

L'an deux mille treize, le vingt-sept février,

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SANO Immo", ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161.459, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1896 du 18 août 2011,

ayant un capital de EUR 40.000,- (quarante mille Euros) représenté par 400 (quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Arnaud DELALLE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laure MAESELE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-1470 Luxembourg, 17, Route d'Esch à L-4451 Belvaux, 264, Route d'Esch, et modification corrélative du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).»
Le reste de l'article demeure inchangé.

2. Toutes autres modifications statutaires nécessaires ou utiles.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-4451 Belvaux, 264, Route d'Esch, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Arnaud DELALLE, Laure MAESELE, Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 mars 2013. Relation GRE/2013/983. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 08 mars 2013.

Référence de publication: 2013033201/57.

(130040569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Institut de Recherches et d'Etudes Notariales Européen (I.R.E.N.E.), Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg G 49.

Extrait du procès-verbal du 8 février 2013

Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 8 février 2013, ayant eu lieu à la Chambre des Notaires de et à Luxembourg, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 février 2013, Relation EAC/2013/2733, il a été décidé:

1. D'approuver les comptes annuels de l'année 2012 sur base des documents comptables présentés

2. D'accepter la démission de Maître Martine SCHAEFER en sa qualité de trésorière
3. De nommer à la fonction de trésorière Maître Karine REUTER
4. De changer les pouvoirs de signature sur le compte détenu par la Fondation auprès de la Banque ING comme suit:
Pour toute opération bancaire d'une valeur inférieure à 1.000.- euros (mille euros) la signature individuelle de Maître Kanne REUTER est suffisante

Pour toute opération bancaire d'une valeur égale ou supérieure h 1.000.- euros (mille euros) la signature obligatoirement conjointe de deux des personnes suivantes sera nécessaire:

Maître Sofia MOURATIDOU
Maitre Alfonso RENTERIA AROCENA
Maître Jérôme CHEVRIER
Maître Karine REUTER

Ainsi signé en date du 8 février 2013 à Luxembourg.
Luxembourg, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013035840/24.

(130043558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Interactive Data Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.818.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 mars 2013 que la démission de Monsieur Jeremy Carvell, gérant de catégorie B de la Société a été acceptée et ce avec effet au 8 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 27 mars 2013.

Référence de publication: 2013040564/14.

(130049980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Tishman Speyer Rentiers Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 612.200,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.328.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 février 2013 que les personnes suivantes ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction de gérant de catégorie A et de gérant de catégorie B de la Société:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), Frankfurt am Main, D-60311, Allemagne,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 dans le Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A et de gérant de catégorie B de la Société:

Gérants de catégorie A

- Madame Joséphine Andonissamy, prénommée,
- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,
- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Florian Reiff, prénommé,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, prénommé,
- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 dans le Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Madame Joséphine Andonissamy, prénommée,
- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,
- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Florian Reiff, prénommé,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, prénommé,
- Monsieur Michael B. Benner, prénommé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mars 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013034882/63.

(130042778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

**Eneris International S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. WoodInvest Europe SA).**

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 159.919.

L'an deux mille treize, le vingt-six février.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "WoodInvest Europe SA", établie et ayant son siège à L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger de Luxembourg en date du 25 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1265 du 10 juin 2011, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.919,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Roland CIMOLINO, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme secrétaire Patricia HENRY, comptable, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

L'assemblée choisit comme scrutateur Roland CIMOLINO, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société;
2. Modification afférente de l'article 1 deuxième alinéa des statuts de la Société;
3. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société.
4. Modification de l'article 11 des statuts de la société;
5. Démission d'un administrateur;
6. Nomination d'un nouvel administrateur.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «WoodInvest Europe S.A.» en «Eneris International S.A.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée choisit de modifier en conséquence l'article 1 deuxième alinéa des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** La société prend la dénomination de «Eneris International S.A.»"

Troisième résolution

L'article 3 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères (ou tout autre forme d'investissement), en particulier dans le domaine de l'énergie, ressources naturelles et les concessions, délégations ou partenariats de services publics (notamment réseaux et traitement de l'eau et des déchets, transformation de déchets en énergie, assainissement, les réseaux de chaleur, etc.), l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets, licences ou actifs immobiliers, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité de développement et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, tels le conseil, l'assistance ou la gestion de tout projet d'investissement, de manière à en faciliter l'accomplissement."

Quatrième résolution

L'Assemblée de modifier le troisième paragraphe de l'article 11 des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 11. Troisième paragraphe.** Le conseil d'Administration peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de l'administrateur-délégué est prépondérante."

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Michel LORRE aux fonctions d'administrateur et lui donne décharge.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Jean-Marc JANAILHAC, administrateur de société, demeurant à F-75006 Paris (France), 68, rue de Grenelles.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016, en même temps que les autres administrateurs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CIMOLINO, HENRY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 mars 2013. Relation: LAC/2013/9588. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035530/81.

(130043563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Meridian Hotel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.173.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 21 Mars 2013

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Anthony Sheehan en tant que gérant A de la Société et ce avec effet au 21 Mars 2013
- de nommer Mr. Johan Eriksson, né le 18 Septembre 1979 à Norberg, Suède, demeurant professionnellement au 22-23 Old Burlington Street, 1st Floor, London W1S2JJ, en tant que gérant A de la Société avec effet au 21 Mars 2013 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 27 Mars 2013.

Référence de publication: 2013040640/15.

(130049923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Publi-Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.667.

—
L'an deux mille treize, le neuf janvier.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "PUBLI-ART S.A.", établie et ayant son siège social à L-8245 Mamer, 3, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163667 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2774 du 14 novembre 2011, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie MAGER, employée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

La Présidente désigne Madame Regina ROCHA-MELANDA, employée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Pascale GUILLAUME, employée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de l'objet social afin d'adopter pour l'article 3 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension."

2. Transfert du siège social de Mamer à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, et modification afférente de l'article 4 des statuts;

3. Démission de Monsieur Carlo DAX de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué, avec décharge;

4. Démission de Monsieur Alexandre BENOY de sa fonction d'administrateur, avec décharge;

5. Révocation de Monsieur Pierre HOFFMANN de sa fonction d'administrateur, avec décharge;

6. Nomination d'un nouveau conseil d'administration et détermination de la durée des mandats de ses membres;

7. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 3 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1); et

- de transférer le siège social de Mamer à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, et de modifier subséquemment l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Deuxième résolution

L'assemblée décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Carlo DAX de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué et de lui accorder, par vote spécial,

- décharge pleine et entière pour l'exécution de ses mandats;

- d'accepter la démission de Monsieur Alexandre BENOY de sa fonction d'administrateur de la Société et de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat;

- de révoquer Monsieur Pierre HOFFMANN de sa fonction d'administrateur et de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat;

- de procéder à la nomination d'un nouveau conseil d'administration, lequel se composera dorénavant comme suit:

* Madame Nathalie PRIEUR, expert fiscal, née à Trèves, (République Fédérale d'Allemagne), le 8 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon

* Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, né à Ettelbruck, le 27 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon; et

* Monsieur Romain WAGNER, expert-comptable, né à Luxembourg, le 26 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018. En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. MAGER, R. ROCHA-MELANDA, P. GUILLAUME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 janvier 2013. LAC/2013/1865. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013035962/102.

(130043700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Meridian Residential Lease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.127.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 21 Mars 2013

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Anthony Sheehan en tant que gérant A de la Société et ce avec effet au 21 Mars 2013
- de nommer Mr. Johan Eriksson, né le 18 Septembre 1979 à Norberg, Suède, demeurant professionnellement au 22-23 Old Burlington Street, 1st Floor, London W1S2JJ, en tant que gérant A de la Société avec effet au 21 Mars 2013 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 27 Mars 2013.

Référence de publication: 2013040641/15.

(130049924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Interactive Data Luxembourg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.837.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 mars 2013 que la démission de Monsieur Jeremy Carvell, gérant de catégorie B de la Société a été acceptée et ce avec effet au 8 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Référence de publication: 2013040565/14.

(130049979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

MGJL Sub Co 1 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: JPY 16.960.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 136.984.

—
EXTRAIT

Il est mis fin en date du 27 mars 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Christopher Green

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Daniel Peeters

M. Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2013040663/19.

(130050105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

MGJL Sub Co 2 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: JPY 3.000.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 136.983.

—
EXTRAIT

il est mis fin en date du 27 mars 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Christopher Green

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Daniel Peeters

M. Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2013040664/19.

(130050104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

SSCP PADS PV S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 174.608.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of March

Before the undersigned Maître Francis KESSELER, civil law notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SSCP PADS PV S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.608, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 16 January 2013, whose articles of incorporation (the "Articles") have not been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet.

The meeting elected as president Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette

The chairman appointed as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, professionally residing in Esch/Alzette The meeting elected as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, professionally residing in Esch/Alzette

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

I. The shareholders present or represented (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that the three thousand one hundred (3,100) unlimited shares and the twenty-seven thousand nine hundred (27,900) limited shares, representing the entirety of the share capital of the Company were represented in this extraordinary general meeting. The Shareholders declared having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting was thus regularly constituted and could validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Amendment to the Company's articles of association (the "Articles") by inserting an article 5.7bis, which shall read as follows; any terms defined and any cross references made in this new article 5.7bis should be read in light of the Articles to be restated pursuant to the fourth resolution:

" **5.1bis.** All the Limited Shares are and shall be issued as mandatorily repurchasable shares in the sense of article 49-8 of the 1915 Law. The Limited Shares are mandatorily repurchasable in accordance with the following conditions:

- a) the Limited Shares have to be fully paid up by one hundred percent (100%);
- b) the Limited Shares are mandatorily repurchasable at the initiative and by decision of the Manager at the price determined by the Manager and in accordance with the Articles and in particular articles 5.2 and 5.3 of these Articles;
- c) notice of repurchase shall be published in accordance with article 9 of the 1915 Law."

2. Decision to convert the twenty-seven thousand nine hundred (27,900) limited shares of the Company into alphabet mandatorily redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law"), to be divided as follows:

- three thousand one hundred (3,100) limited class A shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class B shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class C shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class D shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class E shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class F shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class G shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class H shares, and
- three thousand one hundred (3,100) limited class I shares.

3. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred seventy-three thousand Euros (EUR 973,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to one million four thousand Euros (EUR 1,004,000.-) by the issue of one hundred eight thousand one hundred and eleven (108,111) limited class A shares, one hundred eight thousand one hundred and eleven (108,111) limited class B shares, one hundred eight thousand one hundred and eleven (108,111) limited class C shares, one hundred eight thousand one hundred and eleven (108,111) limited class D shares, one hundred eight thousand one hundred and eleven (108,111) limited class E shares, one hundred eight thousand one hundred and eleven (108,111) limited class F shares, one hundred eight thousand one hundred and eleven (108,111) limited class G shares, one hundred eight thousand one hundred and eleven (108,111) limited class H shares and one hundred eight thousand one hundred and twelve (108,112) limited class I shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares to be paid up by way of contribution in cash. All these New Shares shall be mandatorily redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law.

Presentation of the report from the board of directors of the Company's general partner in relation to the cancellation of the preferential subscription rights of the Company's unlimited shareholder in accordance with the provisions of article 32.3-5 of the Law.

Subscription and payment for the New Shares.

4. Restatement of the Articles (without amending the purpose of the Company).

After deliberation, the Shareholders, represented as stated here above, pass the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to amend the Company's articles of association (the "Articles") by inserting an article 5.1bis, which shall read as follows; any terms defined and any cross references made in this new article 5.1bis shall be read in light of the Articles to be restated pursuant to the fourth resolution:

" **5.1bis.** All the Limited Shares are and shall be issued as mandatorily repurchasable shares in the sense of article 49-8 of the 1915 Law. The Limited Shares are mandatorily repurchasable in accordance with the following conditions:

- a) the Limited Shares have to be fully paid up by one hundred percent (100%);
- b) the Limited Shares are mandatorily repurchasable at the initiative and by decision of the Manager at the price determined by the Manager and in accordance with the Articles and in particular articles 5.2 and 5.3 of these Articles;
- c) notice of repurchase shall be published in accordance with article 9 of the 1915 Law."

Second resolution

The Shareholders resolved to convert the twenty-seven thousand nine hundred (27,900) limited shares of the Company into class A to I mandatorily redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law"), to be divided as follows:

- three thousand one hundred (3,100) limited class A shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class B shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class C shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class D shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class E shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class F shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class G shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class H shares, and
- three thousand one hundred (3,100) limited class I shares.

Third resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred seventy-three thousand Euros (EUR 973,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to one million four thousand Euros (EUR 1,004,000.-) by the issue of one hundred eight thousand one hundred and eleven (108,111) limited class A shares, one hundred eight thousand one hundred and eleven (108,111) limited class B shares, one hundred eight thousand one hundred and eleven (108,111) limited class C shares, one hundred eight thousand one hundred and eleven (108,111) limited class D shares, one hundred eight thousand one hundred and eleven (108,111) limited class E shares, one hundred eight thousand one hundred and eleven (108,111) limited class F shares, one hundred eight thousand one hundred and eleven (108,111) limited class G shares, one hundred eight thousand one hundred and eleven (108,111) limited class H shares and one hundred eight thousand one hundred and twelve (108,112) limited class I shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares being paid up by way of contribution in cash.

The Shareholders acknowledged and approved that all of these New Shares shall be mandatorily redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law.

In this respect, the Shareholders acknowledged the report from the Company's manager in relation to the cancellation of the preferential subscription rights of the Company's unlimited shareholder in accordance with the provisions of article 32.3-5 of the Law.

The Shareholders approved that the Company's unlimited shareholder waived its right to participate in the capital increase.

Subscription and Payment

- Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 OQH Jersey, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, declared to subscribe for the ownership of one hundred thousand two hundred thirty-two (100,232) limited class A shares, one hundred thousand two hundred thirty-two (100,232) limited class B shares, one hundred thousand two hundred thirty-two (100,232) limited class C shares, one hundred thousand two hundred thirty-two (100,232) limited class D shares, one hundred thousand two hundred thirty-two (100,232) limited class E shares, one hundred thousand two hundred thirty-two (100,232) limited class F shares, one hundred thousand two hundred thirty-two (100,232) limited class G shares, one hundred thousand two hundred thirty-two (100,232) limited class H shares and one hundred thousand two hundred thirty-three (100,233) limited class I shares, fully paid up by a contribution in cash of an amount of nine hundred two thousand eighty-nine Euros (EUR 902,089.-).

- Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership, whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 OQH Jersey, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, by virtue

of a proxy given under private seal, here annexed, declared to subscribe for the ownership of seven thousand eight hundred seventy-nine (7,879.-) limited class A shares, seven thousand eight hundred seventy-nine (7,879.-) limited class B shares, seven thousand eight hundred seventy-nine (7,879.-) limited class C shares, seven thousand eight hundred seventy-nine (7,879.-) limited class D shares, seven thousand eight hundred seventy-nine (7,879.-) limited class E shares, seven thousand eight hundred seventy-nine (7,879.-) limited class F shares, seven thousand eight hundred seventy-nine (7,879.-) limited class G shares, seven thousand eight hundred seventy-nine (7,879.-) limited class H shares and seven thousand eight hundred seventy-nine (7,879.-) limited class I shares, fully paid up by a contribution in cash of an amount of seventy thousand nine hundred and eleven Euros (EUR 70,911).

The funds corresponding to such contributions in cash are now at the disposal of the Company, proof of which had been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to fully restate the Articles (without amending the purpose of the Company) which shall now read as follows:

1. "Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of SSCP PADS PV S.C.A. (the "Company"), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in Luxembourg-Findel (commune Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager as defined in article 8.1;

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law.

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by the 1915 Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage,

charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an undetermined duration.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is one million four thousand Euro (€ 1,004,000.-) divided into the following classes of shares (each, a "Class of Shares"):

(i) three thousand one hundred (3,100) unlimited shares having a par value of one Euro (€ 1.-) ("action de commandité", the "Unlimited Share") held by the Unlimited Shareholder;

(ii) one hundred eleven thousand two hundred eleven (111,211) limited class A shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class A Shares") held by the Limited Shareholders;

(iii) one hundred eleven thousand two hundred eleven (111,211) limited class B shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class B Shares") held by the Limited Shareholders;

(iv) one hundred eleven thousand two hundred eleven (111,211) limited class C shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class C Shares") held by the Limited Shareholders;

(v) one hundred eleven thousand two hundred eleven (111,211) limited class D shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class D Shares") held by the Limited Shareholders;

(vi) one hundred eleven thousand two hundred eleven (111,211) limited class E shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class E Shares") held by the Limited Shareholders;

(vii) one hundred eleven thousand two hundred eleven (111,211) limited class F shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class F Shares") held by the Limited Shareholders;

(viii) one hundred eleven thousand two hundred eleven (111,211) limited class G shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class G Shares") held by the Limited Shareholders;

(ix) one hundred eleven thousand two hundred eleven (111,211) limited class H shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class H Shares") held by the Limited Shareholders; and

(x) one hundred eleven thousand two hundred twelve (111,212) limited class I shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class I Shares") held by the Limited Shareholders.

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares are together referred to as the "Limited Shares". "Shares" means the Unlimited Share and the Limited Shares and "Share" shall be construed accordingly;

5.1.1 All the Limited Shares are and shall be issued as mandatorily repurchasable shares in the sense of article 49-8 of the 1915 Law. The Limited Shares are mandatorily repurchasable in accordance with the following conditions:

(a) the Limited Shares have to be fully paid up by one hundred percent (100%);

(b) the Limited Shares are mandatorily repurchasable at the initiative and by decision of the Manager at the price determined by the Manager and in accordance with the Articles and in particular articles 5.2 and 5.3 of these Articles;

(c) notice of repurchase shall be published in accordance with article 9 of the 1915 Law.

5.1.2 The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is ten million Euro (€ 10,000,000.-).

5.1.3 Within the limits set out by these Articles and the 1915 Law, the Manager is authorised and empowered to issue new Shares and any type of instruments convertible into Limited Shares (and upon exercise of these instruments, issue the relevant Limited Shares) ("Manager Issued Shares"), up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(a) the above authorisation will expire five years after the publication of the notarial act of incorporation of the Company provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(b) in case of an urgent need to provide further financing to one of the Company's subsidiaries ("Emergency Rescue Financing"), the Manager may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Manager Issued Shares and may issue the Manager Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Manager may determine, subject to the 1915 Law. An Emergency Rescue Financing includes, as determined at the Manager's discretion, an issue of Manager Issued Shares required to cure an actual or pending default under any credit facilities extended to the Company and/or any of its subsidiaries or an urgent liquidity injection required to support the operating and financial viability of the Company and/or its subsidiaries;

(c) the Manager shall, further to the issuance of new Shares and instruments convertible into Limited Shares in accordance with this clause, submit for acquisition, on a pro rata basis, such issued Shares and instruments convertible into Limited Shares to the existing Limited Partners within six months of their issuance.

5.1.4 The Manager is authorised to:

(a) do all things necessary or desirable to amend this article 5 in order to reflect and record any change of issued Share capital made pursuant to article 5.1.3;

(b) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with the 1915 Law;

(c) delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before a notary.

5.2 Repurchase and subsequent cancellation of one or more entire Class of Limited Shares

5.2.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Limited Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Limited Shares through the repurchase and cancellation of all the Limited Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Limited Shares such cancellations and repurchases of Limited Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I).

5.2.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase for subsequent cancellation of a Class of Limited Shares (in the order provided for in article 5.2.1), such Class of Limited Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation, however, to the Total Cancellation Amount as approved by the general meeting of Shareholders) and each holder of the Shares of the relevant Class of Shares that is being repurchased for subsequent cancellation shall receive from the Company the Cancellation Value Per Share for each Share which are being repurchased from it.

5.2.3 The Shares so repurchased shall be immediately cancelled in accordance with the requirement of the 1915 Law.

5.2.4 Upon the repurchase and cancellation of the Limited Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.3 Repurchase of Shares in accordance with leaver arrangements set forth in the Shareholders' Agreement

5.3.1 If any of the Shareholders becomes a Leaver, the Manager may at its sole discretion proceed to the repurchase of up to all of the Shares held by such Leaver in accordance with the Shareholders' Agreement and the subsequent reallocation of such Shares to new or existing Shareholders.

5.3.2 The price payable by the Manager for the Shares of the Leaver shall depend on whether the Shareholder is considered to be a Good Leaver or a Bad Leaver, and differs between the vested Shares and the unvested Shares, as it shall be determined by the Manager in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement.

5.4 Each of the Shareholders hereby agrees with the terms and conditions of the repurchase of their Shares set out in these Articles in the sense of article 49-8 of the 1915 Law

5.5 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account (including, without limitation thereto, by way of repayment, distribution, repurchase or otherwise) are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles.

5.6 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.7 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.8 Without prejudice to articles 5.1.6 to 5.1.8, the subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law.

5.9 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Manager may determine.

6. Indivisibility of share and Shareholders register.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 The Shares will be and remain in the form of registered shares. A Shareholders' register a copy of which may be requested by any Shareholder at any time will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the number of Shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof. Each Shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated. Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant Shareholder.

6.3 Ownership of the registered Shares will result from the recordings in the Shareholders' register. The Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint one single representative to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such Shares until such representative is appointed, at which time any suspended distributions with respect to such Shares shall be paid to such representative.

7. Transfer of shares.

7.1 Without prejudice of the transfer restrictions that may be contained in the Shareholders' Agreement, entered into between, amongst others, the Company and its Shareholder(s), the Unlimited Shares are freely transferable.

7.2 Without prejudice of the transfer restrictions that may be contained in the Shareholders' Agreement, each Limited Shareholder agrees that it will not sell, assign, transfer, pledge or grant a security interest over, each time in all or part, any of its Limited Shares other than with the prior consent of the Manager.

7.3 In addition, the Shareholders must respect and comply at all time with the limitations on transfers, permitted transfers, syndication rights, drag-along and tag-along provisions, leaver arrangements, call option rights and any other type of arrangements pertaining to the transfer of the Shares and of any other type of securities issued by the Company, set out in the Shareholders' Agreement.

7.4 Any transfer of Shares permitted under these Articles and the Shareholders' Agreement will become effective towards the Company and third parties only subject to (i) either the recording of a declaration of transfer into the Shareholders' register, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or the notification of the transfer to or the acceptance of the transfer by the Manager acting on behalf of the Company, pursuant to which the Manager may record such transfer in the Shareholders' register, (ii) the execution by the transferee of a joinder to the Shareholders' Agreement (except of the transferee is already a Shareholder party to the Shareholders' Agreement) and (iii) the provisions of the Shareholders Agreement in respect thereto having been complied with by the parties. Transfer of Shares made in breach of the provision of these Articles, and/or the Shareholders' Agreement, as such breach shall be determined by the Managers in its sole discretion, shall not be recorded by the Manager in the Shareholders' register of the Company and shall be void and null ab initio.

8. The manager.

8.1 The Company will be managed by SSCP PADS S.à.r.l. in its capacity as sole Unlimited Shareholder or "actionnaire commandité" (the "Manager").

8.2 The Manager has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by the 1915 Law or these Articles to a Shareholders' meeting.

8.3 The Manager shall act, in its reasonable good faith judgment, in the best interests of the Company and shall use reasonable efforts to enforce any rights granted to the Company under any agreement which may be entered into among the Company and any of the Shareholders from time to time.

8.4 The Manager may not be removed from office except by the passing by a Shareholders' Meeting of a resolution adopted at unanimity of the Shareholders in the Company.

8.5 If following the removal of the Manager from office, there is no other Manager, then the Manager must be immediately replaced by a new Manager who must be an Unlimited Shareholder by Shareholders' Resolution passed in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law. A removal of a Manager will not terminate the Company.

8.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers, directors, employees or officers of the Manager has any interest in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any

managers, directors, employees or officers of the Manager who serves as a manager, director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

9. Representation. Subject as provided by the 1915 Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

9.1 the Manager, acting by any legal representative or representatives;

9.2 any other person to whom such a power has been delegated in accordance with articles 10.1 or 10.4 to the extent such a power has been delegated to him.

10. Delegation of powers.

10.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated by the Manager to one or more agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

10.2 A Daily Manager need not be a Shareholder. The Daily Manager will always carry out the daily management in Luxembourg ensuring that the central administration of the Company is in Luxembourg.

10.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Manager only. The Manager will remain fully liable in accordance with applicable Luxembourg law despite the delegation to the Daily Manager or any other delegates.

10.4 The Manager may delegate any of its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.5 No powers will be delegated by the Manager to any Limited Shareholder and no Limited Shareholder may represent the Company.

11. Liability of the shareholders.

11.1 The Unlimited Shareholder will be liable with the Company (solidairement responsable) for the liabilities of the Company to the extent required by the 1915 Law, including article 102 of the 1915 Law.

11.2 The Limited Shareholders shall not act on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in Shareholders' Meetings of the Company and shall only be liable to pay to the Company the par value, and any issue premium payable, on the Shares they respectively hold in the Company (to the extent not already paid).

12. Supervisory board.

12.1 The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, elected by the Shareholders' Meeting, for a period not exceeding six (6) years (the "Supervisory Board").

12.2 They may be removed at any time and without justification by a resolution of the Shareholders' meeting. They will remain in function until their successors have been appointed.

12.3 In case a member of the Supervisory Board is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

12.4 For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the 1915 Law.

12.5 The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the Manager on such matters as the Manager may determine.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 The shareholders' meeting (the "Shareholders' Meeting") shall have such powers as are vested in it pursuant to these Articles or the 1915 Laws, and shall not have any powers reserved to the Manager by the 1915 Law. As envisaged by article 111 of the 1915 Law, the Shareholders' Meeting shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles only with the prior agreement of the Manager; measures requiring the prior agreement of the Manager will include, without limitation, any decision of the Shareholders relating to:

- i. the winding-up, liquidation, dissolution, petition for bankruptcy, moratorium, controlled management, winding-up in case of loss of half or three quarters of the share capital, insolvency or any similar or comparable procedure, or any procedure having similar or comparable effect under any applicable law;
- ii. the alteration of these Articles;
- iii. a change in the Company's nationality;
- iv. any merger, consolidation or similar transaction involving the Company or any sale or other transfer of all or substantially all of the assets of the Company;
- v. the declaration or distribution of any dividend or other payment out of the distributable profits of the Company;
- vi. the appointment or removal of any member of the Supervisory Board;

- vii. the approval of the accounts of the Company which are not in a form agreed upon by the Manager;
- viii. the removal of the Manager;
- ix. any other decision of the Shareholders which would affect the interests of the Company (as determined by the Manager in good faith).

13.2 Where the Company has only one Shareholder:

13.2.1 it shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

13.2.2 its decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

13.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which it is the holder.

13.4 Subject as provided by the 1915 Law and articles 13.1 to 13.6, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares present or represented.

13.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.6 Without prejudice to clause 13.1, extraordinary Shareholders' Meetings pertaining to amendment of Articles:

13.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the issued share capital (including, for the avoidance of doubt, all the Unlimited Shares) are present or duly represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

13.6.2 If the first of the conditions in article 13.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented, provided that the Unlimited Shares are represented.

13.6.3 At both meetings respectively, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least 75% of the voting rights related to all issued Limited Shares. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

13.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting.

13.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunication means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13.11 The Manager shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

13.12 The annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the third Friday of the month of June at 11:45 a.m. in each year in the City of Luxembourg.

13.13 The Manager and the Supervisory Board may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing at least one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

13.14 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

14. Business year and Annual accounts.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 Every year as of the financial year's end, the annual accounts (balance sheet, profit and loss statement and cash flows statement) are drawn up by the Manager.

14.3 The annual accounts are at the disposal of the Shareholders at the Registered Office of the Company.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with the 1915 Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of the 1915 Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders.

15.3 Subject to the provisions of the 1915 Law (in particular, subject to article 72-2 of the 1915 Law) and these Articles, the Manager may declare interim dividends to Shareholders.

15.4 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any premium account, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- i. First, the holders of class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty-five per cent (0.65%) of the nominal value of the class A Shares held by them, then,
- ii. the holders of class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the class B Shares held by them, then,
- iii. the holders of class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the class C Shares held by them, then,
- iv. the holders of class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the class D Shares held by them, then,
- v. the holders of class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the class E Shares held by them, then,
- vi. the holders of class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the class F Shares held by them, then,
- vii. the holders of class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the class G Shares held by them, then,
- viii. the holders of class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class H Shares held by them, then,
- ix. the holders of class I Shares shall be entitled to receive dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class I Shares held by them, then
- x. the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety pro rata to the holders of the last Class of Shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class I Shares, then if no Class I shares are in existence, Class H Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law.

16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in accordance with the provisions of article 15.4 above.

17. Definitions.

17.1 In these Articles:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 15 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including share premium if any) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the 1915 Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including share premium if any)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the 1915 Law or of the Articles

"Bad Leaver" has the meaning ascribed to such term in the Shareholders' Agreement.

"Cancellation Value Per Share" shall be calculated by the Manager by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

"Leaver" has the meaning ascribed to such term in the Shareholders' Agreement.

"Limited Shareholders" means the holders at the relevant time of the Limited Shares and "Limited Shareholder" shall be construed accordingly.

"Good Leaver" has the meaning ascribed to such term in the Shareholders' Agreement.

"Shareholders' Agreement" means any shareholders' agreement that may be entered into by and amongst the Company and its Shareholders from time to time.

"Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

"Total Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Manager and approved by the general meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

"Unlimited Shareholder" means the holder at the relevant time of the Unlimited Share.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

one gender shall include each gender;

(unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the words "include" or "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

18.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of the 1915 Law."

IV. Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand eight hundred euro (EUR 2,800.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit mars,

Par-devant le soussigné, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de SSCP PADS PV S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.608 (la "Société") et constituée en vertu d'un acte rédigé par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 16 janvier 2013, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a élu Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, dont d'adresse professionnelle est à Esch/Alzette, pour agir en tant que Président.

Le Président a nommé Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, dont d'adresse professionnelle est à Esch/Alzette pour agir en tant que Secrétaire.

L'assemblée a élu Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, dont d'adresse professionnelle est à Esch/Alzette, pour agir en tant que Scrutateur.

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

I. Les actionnaires présents et représentés (les "Actionnaires") et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les Actionnaires ou leur mandataire, le bureau et le Notaire. Cette liste, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les trois mille cent (3.100) actions de commandité et les vingt-sept mille neuf cent (27.900) actions de commanditaire représentant la totalité du capital social de la Société étaient présents à l'assemblée ou représentés à l'assemblée par des mandataires. Les Actionnaires ont déclaré avoir été préalablement correctement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Modification des statuts de la Société (les "Statuts") en insérant un article 5.1bis, avec la teneur suivante; chaque terme défini et chaque renvoi fait dans ce nouvel article 5.1bis devra être lu à la lumière des Statuts tels qu'ils seront refondus en vertu de la quatrième résolution:

5.1bis. "Toutes les Actions de Commanditaire sont et seront émises comme actions obligatoirement rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi de 1915. Les Actions de Commanditaire sont obligatoirement rachetables conformément aux conditions suivantes:

(a) les Actions de Commanditaire devront être libérées entièrement (100%);

(b) les Actions de Commanditaire sont obligatoirement rachetables à l'initiative et par décision du Gérant au prix déterminé par le Gérant et conformément aux Statuts et en particulier aux articles 5.2 et 5.3 des présents Statuts;

(c) un avis de rachat sera publié conformément à l'article 9 de la Loi de 1915."

2. Décision de convertir les vingt-sept mille neuf cents (27.900) actions de commanditaire de la Société en actions alphabétiques obligatoirement rachetables, conformément à l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi") qui seront divisées comme suit:

- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie A,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie B,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie C,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie D,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie E,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie F,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie G,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie H, et
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie I.

3. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante-treize mille euros (EUR 973.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un million quatre mille euros (EUR 1.004.000,-) par l'émission de cent huit mille cent onze (108.111) actions de commanditaire de catégorie A, cent huit mille cent onze (108.111) actions de commanditaire de catégorie B, cent huit mille cent onze (108.111) actions de commanditaire de catégorie C, cent huit mille cent onze (108.111) actions de commanditaire de catégorie D, cent huit mille cent onze (108.111) actions de commanditaire de catégorie E, cent huit mille cent onze (108.111) actions de commanditaire de catégorie F, cent huit mille cent onze (108.111) actions de commanditaire de catégorie G, cent huit mille cent onze (108.111) actions de commanditaire de catégorie H et cent huit mille cent douze (108.112) actions de commanditaire de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts (les "Nouvelles Actions"), chacune de ces Nouvelles étant libérées par voie d'apport en numéraire. Toutes ces Nouvelles Actions doivent être actions obligatoirement rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi.

Présentation du rapport du gérant de la société relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription de l'actionnaire commandité de la Société conformément aux dispositions de l'article 32.3-5 de la Loi.

Souscription et paiement des Nouvelles Actions.

4. Refonte des Statuts (sans modifier l'objet de la Société).

Après délibération, les Actionnaires, représentés comme indiqué ci-dessus, ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires ont décidé de modifier les statuts de la Société (les "Statuts") en insérant un article 5.1bis, qui aura désormais la teneur suivante; chaque terme défini et chaque renvoi fait dans ce nouvel article 5.1bis devra être lu à la lumière des Statuts tels qu'ils seront refondus en vertu de la quatrième résolution:

5.1bis. "Toutes les Actions de Commanditaire sont et seront émises comme actions obligatoirement rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi de 1915. Les Actions de Commanditaire sont obligatoirement rachetables conformément aux conditions suivantes:

- (d) les Actions de Commanditaire devront être libérées entièrement (100%);
- (e) les Actions de Commanditaire sont obligatoirement rachetables à l'initiative et par décision du Gérant au prix déterminé par le Gérant et conformément aux Statuts et en particulier aux articles 5.2 et 5.3 des présents Statuts;
- (f) un avis de rachat sera publié conformément à l'article 9 de la Loi de 1915."

Deuxième résolution

Les Actionnaires ont décidé de convertir les vingt-sept mille neuf cents (27.900) actions de commanditaire de la Société obligatoirement rachetables A jusqu'à I conformément à l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), qui seront divisées comme suit:

- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie A,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie B,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie C,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie D,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie E,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie F,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie G,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie H, et
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie I.

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante-treize mille euros (EUR 973.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un million quatre mille euros (EUR 1.004.000,-) par l'émission de cent huit mille cent onze (108.111) actions de commanditaire de catégorie A, cent huit mille cent onze (108.111) actions de commanditaire de catégorie B, cent huit mille cent onze (108.111) actions de commanditaire de catégorie C, cent huit mille cent onze (108.111) actions de commanditaire de catégorie D, cent huit mille cent onze (108.111) actions de commanditaire de catégorie E, cent huit mille cent onze (108.111) actions de commanditaire de catégorie F, cent huit mille cent onze (108.111) actions de commanditaire de catégorie G, cent huit mille cent onze (108.111) actions de commanditaire de catégorie H et cent huit mille cent douze (108.112) actions de commanditaire de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts (les "Nouvelles Actions") chacune de ces Nouvelles Actions étant libérées par voie d'apport en numéraire.

Les Actionnaires ont reconnu et approuvé que toutes les Nouvelles Actions doivent être des actions obligatoirement rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi.

A cet égard, les Actionnaires ont pris note du rapport du gérant de la Société relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription de l'actionnaire commandité de la Société conformément à l'article 32.3-5 de la Loi.

Les Actionnaires ont approuvé que l'actionnaire commandité de la Société ait renoncé à son droit de participer à l'augmentation de capital.

Souscription et Paiement

- Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, avec siège social à 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 OQH Jersey, Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration donnée sous privée, ci-annexée, a déclaré souscrire à cent mille deux cent trente-deux (100.232) actions de commanditaire de catégorie A, cent mille deux cent trente-deux (100.232) actions de commanditaire de catégorie B, cent mille deux cent trente-deux (100.232) actions de commanditaire de catégorie C, cent mille deux cent trente-deux (100.232) actions de commanditaire de catégorie D, cent mille deux cent trente-deux (100.232) actions de commanditaire de catégorie E, cent mille deux cent trente-deux (100.232) actions de commanditaire de catégorie F, cent mille deux cent trente-deux (100.232) actions de commanditaire de catégorie G, cent mille deux cent trente-deux (100.232) actions de commanditaire de catégorie H et cent mille deux cent trente-trois (100.233) actions de commanditaire de catégorie I, libérées par un apport en numéraire d'un total montant de neuf cent deux mille quatre-vingt-neuf euros (EUR 902.089,-).

- Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership, avec siège social à 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 OQH Jersey, Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration donnée sous privée, ci-annexée, a déclaré souscrire à sept mille huit cent soixante-dix neuf (7.879) actions de commanditaire de catégorie A, sept mille huit cent soixante-dix neuf (7.879) actions de commanditaire de catégorie B, sept mille huit cent soixante-dix neuf (7.879) actions de commanditaire de catégorie C, sept mille huit cent soixante-dix neuf (7.879) actions de commanditaire de catégorie D, sept mille huit cent soixante-dix neuf (7.879) actions de commanditaire de catégorie E, sept mille huit cent soixante-dix neuf (7.879) actions de commanditaire de catégorie F, sept mille huit cent soixante-dix neuf (7.879) actions de commanditaire de catégorie G, sept mille huit cent soixante-dix neuf (7.879) actions de commanditaire de catégorie H et sept mille huit cent soixante-dix neuf (7.879) actions de commanditaire de catégorie I, libérées par un apport en numéraire d'un total montant de soixante dix mille neuf cent onze euros (70.911,-).

Les fonds correspondant à ces apports en numéraire sont maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Les Actionnaires ont décidé de refondre entièrement les Statuts (sans modifier l'objet de la Société), qui auront désormais le teneur suivante:

1. "Forme, Dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de SSCP PADS PV S.C.A. (la "Société"), une société en commandite par actions constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi à Luxembourg-Findel (commune Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le Gérant, comme défini dans l'article 8.1;

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg telles que modifiées, incluant la Loi de 1915.

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des partnerships.

3.2 d'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, debentures, debenture stocks, obligations, ou tous autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres biens de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments en tant qu'investissement, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.3 d'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant considère comme étant adaptée et de prêter de l'argent et d'octroyer des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Gérant considère comme étant adaptée, y compris l'émission (dans les limites autorisées par la Loi de 1915) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient taxés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et de vendre, racheter convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partnership ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité), que la Société reçoive ou pas une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs ou du capital non appelé (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet article 3.6 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemnisation ou rester indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement être responsable de, tout endettement ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus;

3.8 de poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou des dettes de toute personnes poursuivant une activité commerciale;

3.9 de vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des établissements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant considère appropriée, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (ensemble ou seuls) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.10 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, trustee ou autrement; (c) par voie ou à travers des trustees, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.11 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant accessoires ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi de 1915 sans besoin d'autorisation en vertu de la Loi de 1915.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million quatre mille Euros (1.004.000,- EUR) représenté par les catégories d'actions suivantes (chacune, une "Catégorie d'Actions"):

(i) trois mille cent (3.100) actions de commandité d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) (les "Actions de Commandité"), détenue par l'Actionnaire Commandité;

(ii) cent onze mille deux cent onze (111.211) actions de commanditaire de Catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie A"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(iii) cent onze mille deux cent onze (111.211) actions de commanditaire de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie B"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(iv) cent onze mille deux cent onze (111.211) actions de commanditaire de Catégorie C d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie C"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(v) cent onze mille deux cent onze (111.211) actions de commanditaire de Catégorie D d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie D"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(vi) cent onze mille deux cent onze (111.211) actions de commanditaire de Catégorie E d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie E"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(vii) cent onze mille deux cent onze (111.211) actions de commanditaire de Catégorie F d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie F"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(viii) cent onze mille deux cent onze (111.211) actions de commanditaire de Catégorie G d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie G"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(ix) cent onze mille deux cent onze (111.211) actions de commanditaire de Catégorie H d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie H"), détenues par les Actionnaires Commanditaire; et

(x) cent onze mille deux cent douze (111.212) actions de commanditaire de Catégorie I d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie I"), détenues par les Actionnaires Commanditaire.

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H et les Actions

de Catégorie I sont ensemble désignées comme les "Actions de Commanditaire". Les "Actions" signifie les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire et "Action" sera défini en accordance;

5.1.1 Toutes les Actions de Commanditaire sont et seront émises - 35 - comme actions obligatoirement rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi de 1915. Les Actions de Commanditaire sont obligatoirement rachetables conformément aux conditions suivantes:

(a) les Actions de Commanditaire devront être libérées entièrement (100%);

(b) les Actions de Commanditaire sont obligatoirement rachetables à l'initiative et par décision du Gérant au prix déterminé par le Gérant et conformément aux Statuts et en particulier aux articles 5.2 et 5.3 des présents Statuts;

(c) un avis de rachat sera publié conformément à l'article 9 de la Loi de 1915.

5.1.2 La Société a un capital social non émis et non souscrit mais autorisé (le "Capital Autorisé") de dix millions d'Euros (10.000.000,- EUR).

5.1.3 Dans les limites des Statuts et de la Loi de 1915, le Gérant est autorisé et a le pouvoir d'émettre de nouvelles Actions et tout type d'instruments convertibles en Actions de Commanditaire (et lors de l'exercice de ces instruments, émettre les Actions de Commanditaire afférentes) (les "Actions Emises par le Gérant"), de temps à autre, jusqu'à la limite du Capital Autorisé et assujetti aux conditions suivantes:

(a) l'autorisation décrite ci-dessus prendra fin cinq ans après la publication de l'acte notarié de la constitution de la Société sous réserve qu'une nouvelle période ou périodes d'autorisation suivant cette période soit approuvée par une Résolution des Actionnaires dans la mesure où cela est prévu dans la Loi de 1915;

(b) en cas de besoin urgent de fournir des financements supplémentaires à une filiale de la Société ("Financement de Secours d'Urgence"), le Gérant peut limiter ou annuler les droits préférentiels de souscription des Actionnaires de souscrire aux Actions Emises par le Gérant et peut émettre les Actions Emises par le Gérant aux personnes et au prix avec ou sans prime d'émission et payé par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances ou capitalisation des réserves ou tout autre moyen que le Gérant détermine, sous réserve de la Loi de 1915. Un Financement de Secours d'Urgence inclut, tel que déterminé par le Gérant à sa seule discrétion, une émission d'Actions Emises par le Gérant requise par faire face à un défaut réel ou en cours en vertu de toute ouverture de crédit étendue à la Société et/ou une de ses filiales ou une injection urgente d'espèce requise pour supporter la viabilité financière et opérationnelle de la Société et/ou ses filiales;

(c) le Gérant doit, suite à l'émission de nouvelles Actions et instruments convertibles en Actions de Commanditaire conformément à cette clause, soumettre pour acquisition, sur une base proportionnelle, ces Actions émises et instruments convertibles en Actions de Commanditaire aux Actionnaires Commanditaires existants dans les six mois de leur émission.

5.1.4 Le Gérant est autorisé à:

(a) entreprendre toutes les actions nécessaires ou utiles afin de modifier cet article 5 afin de refléter toute modification du capital social émis conformément à l'article 5.1.3;

(b) entreprendre ou autoriser toutes actions nécessaires ou utiles pour l'exécution et/ou la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915;

(c) déléguer à toute personne la tâche d'accepter les souscriptions et recevoir le paiement pour les Actions Emises par le Gérant et acter toute émission d' Actions Emises par le Gérant devant notaire.

5.2 Rachat et annulation subséquente d'une ou plusieurs Catégorie(s) d'Actions de Commanditaire entière(s)

5.2.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) d'Actions de Commanditaire entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Actions de Commanditaire émises dans de telle(s) Catégorie(s). Dans le cas de rachats et annulations d'Actions de Commanditaire, de tels rachats et annulations d'Actions de Commanditaire devront être effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Catégorie d'Actions I).

5.2.2 En cas de réduction du capital social par le biais d'un rachat pour annulation subséquente d'une Catégorie d'Actions de Commanditaire (dans l'ordre prévu à l'article 5.2.1), ladite Catégorie d'Actions de Commanditaire donne droit aux détenteurs au Montant Disponible au pro rata de leur détention dans ladite Catégorie (avec pour limitation, cependant, le Montant Total d'Annulation, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des Actionnaires) et chaque détenteur d'Actions de la Catégorie d'Actions rachetée pour annulation subséquente aura droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Action pour chaque Action de Commanditaire détenue qui lui est rachetée

5.2.3 Les Actions ainsi rachetées devront immédiatement être annulées conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

5.2.4 Dès que le rachat et l'annulation des Actions de Commanditaire de la Catégorie d'Actions concernée aura eu lieu, la Valeur d'Annulation Par Action sera due et payable par la Société.

5.3 Rachat d'Actions conformément aux dispositions de départ énoncées dans le Pacte d'Actionnaires

5.3.1 Si un des Actionnaires devient un Sortant, le Gérant peut à sa seule discrétion, procéder au rachat de toutes les Actions détenues par ledit Sortant conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires et à la redistribution subséquente de ces Actions à des nouveaux actionnaires ou aux Actionnaires existants.

5.3.2 Le prix à payer par le Gérant pour les Actions du Sortant dépendra selon que l'Actionnaire est considéré être un Bon Sortant ou un Mauvais Sortant, et est différent selon que les Actions soient acquises ou non acquises, tel qu'il doit être déterminé par le Gérant conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires.

5.4 Chacun des Actionnaires par la présente accepte les termes et conditions du rachat de ses Actions énoncés dans ces Statuts au sens de l'article 49-8 de la Loi de 1915.

5.5 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission (y compris, sans limitation, par voie de remboursement, distribution, rachat ou encore autrement) doivent être prises par le Gérant sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.6 La Société peut, sans limitation, accepter des fonds ou d'autres contributions sans émettre d'Actions ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le Gérant sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.7 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

5.8 Sans préjudice des articles 5.1.6 à 5.1.8, le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et conformément à la Loi de 1915.

5.9 Dans le cas où des Actions sont émises selon des termes prévoyant qu'elles ne soient pas entièrement libérées lors de leur émission, le paiement de ce qui est dû devra être effectué au moment et selon les conditions fixés par le Gérant.

6. Indivisibilité des actions et Registre des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Les Actions sont et resteront émises sous forme nominative. Un registre des Actionnaires, une copie duquel pourra être demandée par tout Actionnaire, sera tenu au siège social de la Société. Le registre contiendra la désignation précise de chaque Actionnaire et le nombre d'Actions qu'il détient, l'indication des paiements effectués pour les Actions ainsi que les cessions d'Actions et leurs dates. Chaque Actionnaire notifiera la Société par lettre recommandée son adresse ou tout changement dans son adresse. La Société aura le droit de se baser sur la dernière adresse ainsi communiquée. Des certificats de ces enregistrements devront être émis et signés par le Gérant à la demande de l'Actionnaire concerné.

6.3 La propriété des Actions enregistrées résultera des enregistrements dans le registre des Actionnaires. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de telle(s) Action(s) est contestée, les copropriétaires indivis doivent désigner une personne pour représenter telle(s) Action(s) auprès de la Société. L'absence de nomination d'un tel représentant implique que tous les droits attachés à ces Actions sont suspendus jusqu'à la nomination d'un tel représentant, et à ce moment toutes distributions suspendues en ce qui concerne ces Actions seront payées à ce représentant.

7. Cession d'actions.

7.1 Sans préjudice aux restrictions de cession qui pourraient être comprises dans le Pacte d'Actionnaires, conclu par, entre autres, la Société et son/ses Actionnaire(s), les Actions de Commandité sont librement cessibles.

7.2 Sans préjudice des restrictions de cession qui pourraient être comprises dans le Pacte d'Actionnaires, chaque Actionnaire Commanditaire accepte qu'il ne vend, attribue, cède, gage ou accorde une sûreté sur toute ou partie de ses Actions de Commanditaire, qu'avec l'accord préalable du Gérant.

7.3 De plus, les Actionnaires doivent respecter et se conformer à tout moment aux limitations de cession, cessions autorisés, droits de syndication, droits de sortie conjointe et droits de sortie forcée, dispositions de départ, droits d'option d'achat et tout autre type d'arrangements relatifs à la cession d'Actions et de tout autre type de sûretés émises par la Société et énoncés dans le Pacte d'Actionnaires.

7.4 Toute cession d'Actions autorisée par ces Statuts et par le Pacte d'Actionnaires entrera en vigueur à l'égard de la Société et des tiers à condition que (i) soit l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des Actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou la notification de la cession à ou de l'acceptation de la cession par le Gérant agissant au nom de la Société, en vertu de laquelle le Gérant peut enregistrer une telle cession dans le registre des Actionnaires, (ii) l'exécution par le cessionnaire d'un contrat d'adhésion au Pacte d'Actionnaires (sauf si le cessionnaire est déjà un Actionnaire partie au Pacte d'Actionnaires) et (iii) les dispositions du Pacte d'Actionnaires en découlant ont été respectées par les parties. La cession d'Actions qui contrevient aux dispositions de ces Statuts, et/ou du Pacte d'Actionnaires, une telle violation étant déterminée à la seule discrétion des Gérants, ne devra pas être enregistrée par le Gérant dans le registre des Actionnaires et sera nulle et non avenue ab initio.

8. Le gérant.

8.1 La Société sera administrée par SSCP PADS S.à.r.l., en sa capacité de seul Actionnaire Commandité (le "Gérant").

8.2 Le Gérant a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi de 1915 et les présents Statuts à l'assemblée des Actionnaires.

8.3 Le Gérant devra agir, dans son jugement raisonnable et de bonne foi, dans les meilleurs intérêts de la Société et devra déployer les efforts raisonnables pour mettre en oeuvre tous droits accordés à la Société en vertu de tout accord qui peut être conclu entre la Société et chacun de ses Actionnaires à tout moment.

8.4 Le Gérant ne peut être révoqué de ses fonctions excepté par la prise d'une Résolution des Actionnaires lors d'une assemblée des Actionnaires, adoptée à l'unanimité des Actionnaires de la Société.

8.5 Dans le cas où à la suite de la révocation du Gérant de ses fonctions, il n'y a pas d'autre Gérant, le Gérant doit être immédiatement remplacé par un nouveau Gérant qui doit être un Actionnaire Commandité, par Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour une modification des Statuts et à la Loi de 1915. La révocation d'un Gérant ne dissoudra pas la Société.

8.6 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre Société ou firme ne pourra être affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs gérants, administrateurs, employés ou assistants du Gérant, a un intérêt dans, ou est un gérant, administrateur, associé, assistant ou employé de ladite autre société ou firme. Tous gérants, administrateurs, employés ou assistants du Gérant qui agit à titre de gérant, administrateur, assistant ou employé de toute société ou firme avec laquelle la Société contracte ou entretient des relations d'affaires ne devra pas, en raison d'une telle affiliation avec une telle autre société ou firme, être empêché de considérer et voter des questions concernant ces contrats ou autres affaires.

9. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

9.1 le Gérant, agissant par le biais d'un représentant légal ou de représentants légaux;

9.2 toute autre personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément aux articles 10.1 ou 10.4 dans la mesure où un tel pouvoir lui a été délégué.

10. Délégation de pouvoirs.

10.1 La gérance journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société peut être délégué par le Gérant à un ou plusieurs agents (chacun un "Gérant Journalier"), agissant seul ou conjointement.

10.2 Un Gérant Journalier n'a pas besoin d'être Actionnaire. Le Gérant exercera toujours la gestion journalière au Luxembourg s'assurant que l'administration centrale de la Société est au Luxembourg.

10.3 La nomination et la révocation, pouvoirs, tâches et émoluments des Gérants Journaliers seront déterminés par le Gérant uniquement. Le Gérant restera pleinement responsable conformément à la loi luxembourgeoise applicable malgré la délégation au Gérant Journalier ou tout autre délégué.

10.4 Le Gérant pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et pourra révoquer cet agent ou déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de son mandat.

10.5 Aucun pouvoir ne sera délégué par le Gérant à un Actionnaire Commanditaire et aucun Actionnaire Commanditaire ne pourra représenter la Société.

11. Responsabilité des actionnaires.

11.1 L'Actionnaire Commandité sera solidairement responsable avec la Société pour les dettes de la Société dans la mesure où cela est requis par la Loi de 1915, y compris l'article 102 de la Loi de 1915.

11.2 Les Actionnaires Commanditaires ne devront pas agir pour le compte de la Société de quelque manière ou capacité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits en tant qu'Actionnaires dans des Assemblées des Actionnaires de la Société et seront responsables uniquement afin de payer à la Société la valeur nominale, et toute prime d'émission due, des Actions qu'ils détiennent respectivement dans la Société (dans la mesure où pas encore payées).

12. Conseil de surveillance.

12.1 Les opérations de la Société, et sa situation financière, notamment ses livres et comptes, seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée des Actionnaires, pour une période ne dépassant pas six (6) ans (le "Conseil de Surveillance").

12.2 Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une Résolution des Actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

12.3 Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu sans indication de durée, il sera considéré comme étant élu pour une durée de six (6) ans à partir de la date de sa nomination.

12.4 Pour accomplir ses obligations de supervision, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que définis à l'article 62 de la Loi de 1915.

12.5 Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant sur les points que le Gérant déterminera.

13. Résolutions des actionnaires.

13.1 L'assemblée des Actionnaires (l'"Assemblée des Actionnaires") détiendra les pouvoirs qui lui sont attribuée selon ces Statuts ou la Loi de 1915, et n'aura pas les pouvoirs réservés au Gérant par la Loi de 1915. Tel que prévu par l'article 111 de la Loi de 1915, l'Assemblée des Actionnaires devra adopter et ratifier les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Statuts uniquement avec l'accord préalable du Gérant; les mesures qui requièrent l'accord préalable du Gérant incluront, sans limitation, toute décision des Actionnaires relative à/au:

i. la liquidation, la dissolution, la mise en faillite, moratorium, gérance contrôlée, dissolution dans le cas de la perte de la moitié ou les trois quarts du capital social, la faillite ou toute procédure similaire, ou toute procédure ayant des effets comparables selon toute loi applicable;

ii. la modification de ces Statuts;

iii. changement de nationalité de la Société;

iv. toute fusion, consolidation ou transaction similaire concernant la Société ou toute vente ou autre transfert de tout ou substantiellement tout des actifs de la Société;

v. la déclaration ou la distribution de tout dividende ou autre paiement provenant des profits distribuables de la Société;

vi. la nomination et révocation de tout membre du Conseil de Surveillance;

vii. l'approbation des comptes de la Société qui ne sont pas sous une forme acceptée par le Gérant;

viii. la révocation du Gérant;

ix. toute autre décision des Actionnaires qui affecterait les intérêts de la Société (tel que déterminé par le Gérant de bonne foi).

13.2 Dans le cas où la Société a un seul Actionnaire:

13.2.1 il exercera les pouvoirs qui sont donnés à l'Assemblée des Actionnaires;

13.2.2 ses décisions seront prises par résolution écrite et seront enregistrées dans un registre de résolutions tenu au Siège Social.

13.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

13.4 Sous réserve de la Loi de 1915 et des dispositions prévues à l'article 13.1 à 13.6, les Résolutions des Actionnaires seront valablement adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre d'Actions présentes ou représentées.

13.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter son engagement dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

13.6 Sans préjudice de l'article 13.1, les Assemblées des Actionnaires extraordinaires relatives aux modifications des Statuts:

13.6.1 Une Assemblée des Actionnaires extraordinaire convoquée afin de modifier des dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si (a) au moins la moitié du capital social émis (incluant, pour éviter le doute, toutes les Actions de Commandité) est présente ou dûment représentée et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, dans le cas applicable, le texte de ce qui concerne les objets ou la forme de la Société.

13.6.2 Si la première des conditions de l'article 13.6.1 n'est pas satisfaite, une deuxième assemblée sera convoquée, de la façon prévue dans ces Statuts ou par la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée devra valablement délibérer sans préjudice du nombre d'Actions représentées, sous réserve que les Actions de Commandité soient représentées.

13.6.3 Lors des deux assemblées, les résolutions afin d'être adoptées, seront prises par au moins 75% des droits de vote relatifs à toutes les Actions de Commandité émises. Les votes ne devront pas inclure les votes attachés aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a rendu un vote blanc ou invalide.

13.7 Une Assemblée des Actionnaires peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée des Actionnaires en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée des Actionnaires en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui peut ne pas être un Actionnaire.

13.9 Chaque Actionnaire peut voter au moyen de formulaire de vote tel que décrit dans la convocation envoyée relative à l'Assemblée des Actionnaires.

13.10 Les Actionnaires peuvent participer à une Assemblée des Actionnaires par voie de vidéoconférence ou de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés présents pour le calcul du quorum et des conditions de majorité et de vote. Ces moyens doivent avoir des caractères techniques qui créent une participation effective à l'assemblée dans laquelle les délibérations existent sans interruption.

13.11 Le Gérant aura les pouvoirs et obligations de reporter une Assemblée des Actionnaires tel que permis dans la Loi de 1915.

13.12 L'Assemblée annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra chaque année le troisième vendredi du mois de juin à 11h45, dans la ville de Luxembourg.

13.13 Le Gérant et le Conseil de Surveillance peuvent convoquer une Assemblée des Actionnaires. Ils doivent la convoquer de façon à ce qu'elle se tienne dans une période d'un mois si les Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social en font la demande par écrit, avec indication de l'ordre du jour.

13.14 Un ou plusieurs des Actionnaires qui ensemble détiennent au moins dix pourcent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs points additionnels soient rajoutés à l'ordre du jour de l'Assemblée des Actionnaires. Cette demande devra être envoyée au Siègre Social par courrier recommandé, au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée.

14. Exercice social et Comptes annuels.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année lors de la fin de l'exercice social, les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits, flux de trésorerie) sont établis par le Gérant.

14.3 Les comptes annuels sont à la disposition des Actionnaires au Siègre Social de la Société.

15. Distribution sur actions.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi de 1915, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et ces Statuts, la Société peut par Résolutions des Actionnaires déclarer des dividendes aux Actionnaires.

15.3 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 (en particulier, sous réserve de l'article 72-2 de la Loi de 1915) et ces Statuts, le Gérant pourra déclarer des dividendes intérimaires aux Actionnaires.

15.4 Pour toute année au cours de laquelle la Société décide de distribuer de dividendes hors des bénéfices nets et des réserves disponibles découlant des bénéfices reportés, y compris tout compte de prime d'émission, le montant alloué à cet effet devra être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

i. premièrement, les détenteurs d'Actions de Catégorie A auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule soixante-cinq pourcent (0.65%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie A détenues par ceux-ci, ensuite

ii. les détenteurs d'Actions de Catégorie B auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule soixante pourcent (0.60%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie B détenues par ceux-ci, ensuite

iii. les détenteurs d'Actions de Catégorie C auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0.55%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie C détenues par ceux-ci, ensuite

iv. les détenteurs d'Actions de Catégorie D auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0.50%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie D détenues par ceux-ci, ensuite

v. les détenteurs d'Actions de Catégorie E auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0.45%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie E détenues par ceux-ci, ensuite

vi. les détenteurs d'Actions de Catégorie F auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0.40%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie F détenues par ceux-ci, ensuite

vii. les détenteurs d'Actions de Catégorie G auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0.35%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie G détenues par ceux-ci, ensuite

viii. les détenteurs d'Actions de Catégorie H auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0.30%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie H détenues par ceux-ci, ensuite

ix. les détenteurs d'Actions de Catégorie I auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0.25%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie I détenues par ceux-ci, ensuite

x. Le solde du montant distribué devra être alloué en intégralité au prorata des détenteurs de la dernière catégorie d'action dans l'ordre alphabétique inversé (d'abord les Actions de Catégorie I, ensuite si les Actions de Catégorie I n'existent plus, les Actions de Catégorie H et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que les Actions de Catégorie A).

16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée des Actionnaires par une résolution adoptée conformément aux conditions pour une modification des Statuts et conformément à la Loi de 1915.

16.2 Après le paiement de toutes les dettes et charges envers la Société et dépenses liées à la liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux Actionnaires conformément aux dispositions de l'article 15.4 ci-dessus.

17. Définitions.

17.1 Dans les présents Statuts:

"Actionnaires" désigne les détenteurs au moment concerné des Actions et "Actionnaire" est à interpréter en conséquence.

"Actionnaires Commanditaire" désigne les détenteurs d'Actions de Commanditaire au moment concerné et "Actionnaire Commanditaire" est à interpréter en conséquence.

"Actionnaire Commandité" désigne le détenteur de l'Action de Commandité au moment concerné.

"Bon Sortant" a le sens attribué à ce terme dans le Pacte d'Actionnaires.

"Comptes Intérimaires" désigne les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinente.

"Date des Comptes Intérimaires" signifie une date fixée à huit (8) jours minimum avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie d'Actions de Commanditaire pertinente.

"Mauvais Sortant" a le sens attribué à ce terme dans le Pacte d'Actionnaires.

"Montant Disponible" signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) dans la mesure où les Actionnaires auraient eu droit à une distribution de dividendes en vertu de l'article 15 de ces Statuts, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables (y compris la réserve de prime d'émission le cas échéant) et (ii) selon le cas par le montant de la réduction du capital et de la réserve légale se rapportant à la catégorie d'Actions devant être annulée mais réduit de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserves conformément aux exigences de la Loi de 1915 ou des Statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (pour écarter tout doute, sans double calcul) pour que:

$$AA=(NP+P+CR) - (L+LR+ PR)$$

Par lequel:

AA = le Montant Disponible;

NP = bénéfices nets (incluant les profits reportés)

P = toute réserve librement distribuable (incluant réserve de prime d'émission le cas échéant)

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale lié à la Catégorie d'Actions devant être annulée

L = pertes (pertes reportées incluses)

LR = toutes sommes devant être placées dans une/des réserve(s) conformément aux exigences de la Loi de 1915 ou des Statuts

"Montant Total d'Annulation" est un montant déterminé par le Gérant et approuvé par l'assemblée générale de Actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires pertinents. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories d'Actions de Commanditaire I, H, G, F, E, D, C, B et A doit être le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de la catégorie concernée sauf autrement décidé par l'assemblée générale des Actionnaires de la manière prévue pour les modifications des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne soit pas plus élevé que le Montant Disponible.

"Pacte d'Actionnaires" signifie tout pacte d'actionnaires qui a pu être conclu entre notamment la Société et ses Actionnaires à tout moment.

"Sortant" a le sens attribué à ce terme dans le Pacte d'Actionnaires.

"Valeur d'Annulation Par Action" est calculé par le Gérant en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Catégorie d'Actions de Commanditaire à racheter et annuler.

18. Interprétation et Loi de 1915.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

(a) Un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou Statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

18.1.2 les mots "inclus" ou "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

18.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

18.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi de 1915."

V. Coûts et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant plus la parole l'Assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 mars 2013. Relation: EAC/2013/3476. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039554/1152.

(130048713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Moa Trading Luxembourg s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.962.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013040674/10.

(130050022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

R.E.W.-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.623.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 29 mars 2013 à 09.30 heures

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des Administrateurs et du Commissaire, à savoir:

Au poste d'administrateurs:

Monsieur Yves WALLERS, expert-comptable, né le 31/07/1962 à Ettelbruck, demeurant au 23 rue Jean Melsen L – 9142 Burden

Monsieur Daniel REDING, expert-comptable, né le 16/03/1968 à Ettelbruck, demeurant au 27, rue de la Sûre L – 9161 Ingeldorf

Monsieur Marco FIEGER, expert-comptable, né le 27/06/1969 à Ettelbruck, demeurant au 11, ob Kraizfelder L – 9142 Burden

Au poste de commissaire aux comptes:

Monsieur Charles ENSCH, retraité, né le 08/07/1952 à Diekirch, demeurant au 10 Op der Schleed L – 9273 Diekirch
Leurs mandats se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019.

Ettelbruck, le 29 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013040739/22.

(130049904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.
